

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui du budget 2026

(Du 5 novembre 2025)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui du budget 2026.

INTRODUCTION

Conformément aux règles législatives en vigueur, avec la loi sur les Finances de l'Etat et des communes (LFinEC), un plan financier et des tâches (PFT) doit être établi chaque année pour les trois ans suivant le budget (art. 13 à 17 LFinEC). Ce PFT, concernant la période 2027-2029, porte tant sur le compte d'exploitation que le compte des investissements. Il est présenté de manière distincte en tant que partie de ce document consacré au budget, mais n'est pas intégré au rapport du Conseil communal à l'appui du budget dont la présente introduction fait partie. Cette présentation se justifie car le budget doit être adopté et fait l'objet d'un arrêté du Conseil général, tandis que le PFT doit être présenté au législatif en même temps que le budget pour qu'il en prenne connaissance.

Le budget qui vous est présenté affiche un résultat déficitaire de 1.3 million de francs, soit une légère amélioration de 0.1 million par rapport au budget précédent. Aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est intégré au budget 2026. Les recettes fiscales s'inscrivent en hausse de 2.5 millions de francs, avec une année encore portée par le résultat des années précédentes, même si l'horizon 2027 apparaît moins optimiste. Ce budget voit des groupes de charges en progression, telles que les frais de personnel, les biens, services et marchandises et les subventions octroyées à travers la facture sociale. Le détail de ces variations est analysé à la suite de cette introduction.

Ce budget n'est pas satisfaisant car le résultat est déficitaire, mais il offre une perspective de stabilité rassurante dans le contexte international que nous traversons actuellement. Même si les enseignements récents indiquent que des changements peuvent intervenir très rapidement, en particulier avec la politique extérieure menée par les Etats-Unis.

Le PFT 2027-2029, en fonction de nos connaissances actuelles, laisse entrevoir une perspective de légère croissance du déficit en 2027 et 2028 en raison de la dynamique haussière des charges liée d'une part à la facture sociale et d'autre part au pot commun des transports, conjuguée à une baisse des recettes fiscales en 2027. Une amélioration est attendue dès 2029, mais la planification financière met en lumière un déficit structurel qui perdure toujours et se situe aux alentours de 1.5 million de francs. Il est difficile de savoir si ce dernier est sous-estimé en raison d'une situation conjoncturelle encore favorable, mais il est certain en revanche que les effets induits par le rapport du Conseil d'Etat 25.033 « Pouvoir d'achat » participera à l'accentuer par ces différentes mesures destinées à améliorer le quotidien des neuchâteloises et neuchâtelois.

L'augmentation des recettes n'empêche pas le Conseil communal de se concentrer aussi sur la stabilisation, voire la diminution, de postes de charges. L'inflation semble aujourd'hui stabilisée et les taux d'intérêt, après une envolée marquée en 2022-2023, sont redescendus à un niveau raisonnable. Les charges augmentent toutefois de 2.4 millions de francs (hors imputations internes). Les biens, services et marchandises progressent en raison notamment de la progression des pertes sur débiteurs impôts des personnes physiques, de l'ajout d'honoraires pour la réalisation d'un mandat d'analyse sur le parc immobilier communal et de l'ajustement à la baisse de l'écart statistique. Les charges salariales augmentent avec l'augmentation de 3.44 EPT et la pratique de la politique salariale, le Conseil communal propose de ne pas appliquer la compensation négative de l'inflation 2024 à 2025 de -0.1 point et d'accorder les échelons automatiques sans possibilité d'échelons discrétionnaires. Les subventions accordées sont aussi en augmentation, avec en particulier une hausse de notre participation à la facture sociale. Toutes ces variations seront détaillées et chiffrées dans la suite du présent rapport.

Comme ces dernières années, une attention particulière a été consacrée à l'examen des investissements, afin de limiter la progression du niveau d'endettement et éviter d'implémenter de nouvelles charges dans le compte d'exploitation. La Ville doit cependant se développer, et des projets d'une certaine importance sont prévus pour préserver et développer la qualité de vie dans notre cité. Le réaménagement du site de la piscine du Communal en fait partie.

Globalement et sans les imputations internes, le budget 2026 enregistre une augmentation des charges de 2.4 millions, soit +2.9%, et une augmentation des revenus de 2.6 millions de francs, soit +3.1%, par rapport au budget 2025. Le budget 2026 s'inscrit donc dans l'optique d'une amélioration de la situation financière de notre Ville, bien qu'en étant toujours dans une situation déficitaire.

Ces variations, ainsi que les grandes lignes qui ont conduit la réflexion du Conseil communal dans l'élaboration de ce budget, sont expliquées ci-après sous la forme de chapitres présentant l'évolution des charges et des revenus.

CHARGES DE PERSONNEL

30 Charges de personnel		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
300	Autorités et commissions	648 913	644 800	+0.6%	911 100
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	21 553 800	20 656 730	+4.3%	20 513 669
302	Salaires des enseignants	12 808 500	12 445 800	+2.9%	12 192 701
304	Allocations	363 600	392 780	-7.4%	444 119
305	Cotisations patronales	7 408 555	7 463 420	-0.7%	7 345 597
306	Prestations de l'employeur	1 800	1 800	+0.0%	-84 174
309	Autres charges de personnel	419 946	331 932	+26.5%	222 057
Total		43 205 115	41 937 262	+3.0%	41 545 069

Le budget 2026 tient compte des décisions salariales suivantes :

Salaires du personnel administratif et d'exploitation

L'indice des prix à la consommation (IPC) de mai 2025, applicable au 1^{er} janvier 2026, est de 107.6 (base décembre 2020=100). L'indice appliqué à l'échelle des salaires 2025 est de 107.7 (indice de mai 2024). La déflation s'élève ainsi à 0.1.

Le Conseil communal, d'entente avec le syndicat SSP, a pris les décisions suivantes :

- Non application de la déflation et maintien sur 2026 de l'indice de mai 2024, soit de 107.7. L'économie potentielle de l'application de la déflation s'élève à environ Fr. 20'900.-.
- Octroi des échelons automatiques pour un coût d'environ Fr. 338'000.- sans charges sociales.

Salaires des enseignants

Le budget 2026 tient compte de l'octroi des annuités automatiques.

De plus, une augmentation de 3.44 EPT est prise en compte au budget 2026 par rapport à 2024. Une partie de cette augmentation est contrebalancée par une diminution de prestations externes. La décision de diminution des cotisations salariales pour la recapitalisation de la CPCN a été intégrée à la suite de la décision du Grand Conseil. Ce dernier point représente un montant d'économie estimé à Fr. 300'000.- (baisse de la cotisation employeur de 1.2 point de pourcentage).

BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
310	Charges de matériel et de marchandises	2 392 055	2 300 810	+4.0%	2 069 912
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	379 910	415 370	-8.5%	271 824
312	Alimentation et élimination	2 212 790	2 127 510	+4.0%	2 293 153
313	Prestations de services et honoraires	6 551 546	6 476 176	+1.2%	5 833 467
314	Travaux de gros entretien	1 185 855	1 107 505	+7.1%	1 007 321
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	562 215	523 715	+7.4%	465 370
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	901 356	928 106	-2.9%	906 056
317	Dédommagements	248 686	254 890	-2.4%	211 020
318	Réévaluations sur créances	790 191	548 191	+44.1%	882 959
319	Diverses charges d'exploitation	-103 095	-235 930	-56.3%	527 701
Total		15 121 509	14 446 343	+4.7%	14 468 783

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont en augmentation par rapport au budget 2025 (+4.7%) et aux comptes 2024 (+4.5%).

De manière générale, les variations suivantes sont à mettre en évidence par rapport au budget 2025 :

- 310 – Charges de matériel et de marchandises : Fr. +91'245.-
Avec l'internalisation des tâches de paysagisme, l'achat de matériel représente une augmentation de Fr. 51'000.-. Le budget du matériel chimique a été adapté à la STEP (Fr. +20'000.-) et les dépenses consacrées à la promotion du musée des beaux-arts (Fr. +7'000.-) et des Moulins souterrains (Fr. +6'000.-) ont été revues à la hausse.
- 311 – Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif : Fr. -35'460.-
Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif concernent des meubles et appareils qui ne peuvent pas être considérés comme un investissement en raison des montants trop faibles. Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.
- 312 – Alimentation et élimination : Fr. +85'280.-
Ce poste a beaucoup augmenté ces dernières années, avec la progression marquée des charges d'énergie. En 2025, le budget a été adapté en fonction des comptes 2024, en particulier concernant les charges d'électricité à la piscine-patinoire (Fr. +50'000.-) et à la STEP (Fr. +30'000.-).
- 313 – Prestations de services et honoraires : Fr. +75'370.-
L'augmentation est surtout marquée par rapport aux comptes 2024 (Fr. +718'079.-). Par rapport au budget précédent, l'évolution est contrastée avec une baisse de Fr. 100'000.- pour la suppression des honoraires de paysagisme (engagement d'un paysagiste à l'interne). A l'inverse, un montant de Fr. 169'825.- est consacré à des honoraires pour l'examen de notre parc immobilier du patrimoine administratif afin d'en établir une cartographie pour prioriser et planifier l'entretien des immeubles afin de répondre aux exigences légales à venir.

- 314 – Travaux de gros entretien : Fr. 78'350.-
De manière globale, la dépense consacrée à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif est augmentée de Fr. 85'300.- en 2026. Des travaux particuliers sont notamment prévus au collège Jehan-Droz (remplacement d'éclairage, peinture de la cour d'école), à la halle polyvalente (assainissement des douches, remise en état des rideaux de séparation, carrelage du squash) ou à l'Hôtel-de-Ville (réfection de la cheminée et révision du toit, révision de l'ascenseur).
- 318 – Réévaluation sur créances : Fr. +242'000.-
Le montant des pertes sur débiteurs impôts des personnes physiques a été adapté au niveau des comptes 2024, représentant une augmentation de Fr. 230'000.-. Cette progression, qui reflète une paupérisation des citoyens loclais, inquiète le Conseil communal.
- 319 – Diverses charges d'exploitation : Fr. +132'835.-
Ce poste a la particularité d'avoir un montant total négatif !
Cela s'explique par l'inscription au budget d'un écart statistique de Fr. -800'000.-, alors qu'un montant de Fr. -1'000'000.- était inscrit au budget 2025. Cela constitue une « recette » dans les charges pour tenir compte d'un écart systématique constaté entre le budget et les comptes des biens, services et marchandises. Les comptes 2024 ont démontré que l'écart devait être adapté à la baisse. La pratique d'un écart négatif porté au budget est en vigueur depuis 2015.

AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

33 Amortissements du patrimoine administratif		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
330	Immobilisations corporelles du PA	9 319 420	9 580 630	-2.7%	9 291 686
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	0	0		62 363
Total		9 319 420	9 580 630	-2.7%	9 354 049

Les amortissements s'inscrivent en diminution par rapport au budget 2025. Cela traduit une diminution du niveau des investissements réalisés ces dernières années.

CHARGES FINANCIÈRES

34 Charges financières		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
340	Intérêts passifs	1 333 000	1 472 110	-9.4%	1 566 477
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	42 000	30 500	+37.7%	6 089
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	2 253 570	1 737 400	+29.7%	1 658 556
344	Réévaluations, immobilisations PF	0	0		114 074
Total		3 628 570	3 240 010	+12.0%	3 345 196

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs, ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). Il augmente globalement de Fr. 388'560.- par rapport au budget 2025.

Dans le détail, le montant consacré aux intérêts passifs est inférieur au budget 2025 de Fr. 139'110.-. Le pic des taux élevés est passé et cela permet de prévoir nos prochains renouvellements d'emprunts à de meilleures conditions.

En termes de trésorerie, le budget 2026 intègre les intérêts de nouveaux emprunts à long terme pour 25 millions de francs et d'un montant supplémentaire de 8.6 millions de francs à court terme sur l'année (taux variable) pour financer les besoins de trésorerie courants. Ces montants sont susceptibles de varier suivant l'évolution de la trésorerie d'ici la fin de l'année 2025 ou au courant de l'année 2026 et dépendent du rythme de réalisation des investissements à venir. Une augmentation du niveau d'endettement, de l'ordre de 5.4 millions de francs, est à prévoir en 2026 selon notre plan financier et des tâches, mais l'expérience montre que les projections sont souvent plutôt pessimistes.

Le compte d'exploitation « Charges pour bien-fonds, patrimoine financier » augmente de Fr. 516'170.- par rapport au budget 2025. Cela s'explique essentiellement par une augmentation prévue pour l'entretien des immeubles du patrimoine financier (Fr. +195'000.-), où il est prévu de rénover trois cages d'escalier, et par un montant unique de Fr. 250'000.- pour la démolition du bâtiment sis à Daniel-Jeanrichard 28. L'entretien courant des immeubles a été laissé à Fr. 900'000.- et comprend des honoraires pour la cartographie de notre parc immobilier du patrimoine financier afin d'avoir une meilleure vision d'ensemble pour valoriser au mieux notre patrimoine.

La majeure partie de ce compte de charges est consacrée au gros entretien du patrimoine financier pour les travaux n'amenant pas de plus-value aux immeubles, ainsi que pour l'entretien courant des immeubles. Ces montants sont ajustés chaque année en fonction des besoins et doivent garantir que les immeubles locatifs communaux restent attractifs sur le marché de la location en essayant de réduire les taux de vacance au minimum.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	500 352	496 690	+0.7%	961 916
Total		500 352	496 690	+0.7%	961 916

L'attribution aux fonds et financements spéciaux comprend les mouvements financiers pour l'alimentation des différentes réserves des domaines autoporteurs. Il y a ainsi, pour ne citer que les principales, dans les capitaux de tiers, la réserve pour le remplacement d'abris PC et dans le capital propre, la réserve pour la taxe d'épuration, la réserve de l'eau, la réserve forestière, la réserve pour les fonctions pénibles, le fonds communal de l'énergie et la réserve du BO-COSC.

La stabilité constatée entre le budget 2025 et 2026 cache des variations dans le détail : il n'est pas prévu d'alimenter la réserve du BO-COSC qui traverse une situation déficitaire et la réserve de l'eau est alimentée en raison d'une vente d'eau importante

au tunnelier dans le cadre des travaux de la N20 (sous réserve de l'avancement prévu des travaux).

Pour le reste, l'alimentation à la réserve déchets ménages et du fonds communal de l'énergie est en diminution de respectivement Fr. 50'901.- et 66'900.- par rapport au budget précédent.

Les prélèvements aux réserves sont prévus dans le compte 45 « Prélèvements aux financements spéciaux », qui sont commentés plus loin dans le présent rapport.

CHARGES DE TRANSFERT

36 Charges de transfert		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	220 700	219 600	+0.5%	201 823
361	Dédommagements à des collectivités publiques	9 175 350	9 039 069	+1.5%	8 756 418
362	Péréquation financière et compensation des charges	252 310	51 340	+391.4%	6 829
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4 985 250	4 992 325	-0.1%	4 574 399
365	Réévaluations, participations PA	0	0		130 185
Total		14 633 610	14 302 334	+2.3%	13 669 654

Les charges de transfert comprennent de manière générale les dédommagements versés à des collectivités publiques et les subventions accordées. Ce poste de charges augmente de Fr. 331'276.-, par rapport au budget 2025.

Nous remarquons que les dédommagements à des collectivités publiques augmentent de Fr. 136'281.-. Dans le détail, nous enregistrons plusieurs baisses telles que notre participation au pot commun des transports (Fr. -57'400.-), au SIS des Montagnes neuchâteloises (Fr. -66'100.-) et pour les contributions d'écologie à d'autres communes (Fr. -63'000.-).

A l'inverse, notre participation à la facture sociale est en hausse de Fr. 306'981.-, selon le détail suivant :

Détail de la facture sociale		Budget		
Libellé		B2025	B2026	Ecart
Subsides LAMal		1 902 709	1 978 548	+75 839
Assistance, charge nette		2 263 533	2 518 197	+254 664
Bourses d'études		177 509	143 887	-33 622
Avances de contributions d'entretien		18 600	14 924	-3 676
Indemnités aux organismes du social		225 279	223 369	-1 910
Allocations familiales personnes sans activité lucrative		112 016	118 214	+6 198
Intégration socio-professionnelle PACTE		277 563	274 977	-2 586
Fonds d'intégration prof. LACI		128 117	144 965	+16 848
Lutte contre la fraude		48 143	43 369	-4 774
TOTAL		5 153 469	5 460 450	+306 981

Le poste concernant la péréquation financière et la compensation des charges augmente de Fr. 200'970.- et représente en partie l'augmentation de notre participation

à la péréquation financière intercommunale (Fr. +119'050.-). Nous serons contributeur, en 2025, à hauteur de Fr. 170'390.- ce qui indique un niveau de ressources financières légèrement supérieur à la moyenne cantonale. Cette année, nous serons aussi contributeur, plutôt que bénéficiaire, de la compensation des charges dans le domaine scolaire à hauteur de Fr. 81'920.-.

Pour ce qui concerne les subventions accordées, le Conseil communal a été particulièrement attentif à ne pas augmenter celles étant de sa compétence. En 2026, la subvention unique de Fr. 200'000.- destinée à financer en partie le déplacement de la buvette située sur le terrain du Ticino jusque sur le site du Communal en vue du développement économique de la zone du Marais des Jeanneret a été conservée, car elle ne sera pas versée en 2025.

IMPUTATIONS INTERNES

39 Imputations internes		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	213 590	228 490	-6.5%	204 898
391	Prestations de services	9 289 204	4 731 305	+96.3%	4 564 174
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	893 321	824 550	+8.3%	837 691
393	Frais administratifs et d'exploitation	162 300	155 800	+4.2%	185 900
394	Intérêts et charges financières théoriques	659 130	635 530	+3.7%	697 858
Total		11 217 545	6 575 675	+70.6%	6 490 521

Les imputations internes représentent des charges non monétaires qui traduisent des échanges de prestations entre services de l'administration. Les variations représentent une augmentation ou une diminution de l'intensité des échanges entre les services communaux, mais n'ont pas d'impact sur le résultat des comptes.

La très grande variation à la hausse (+4.6 millions) s'explique par le changement de pratique dans la comptabilisation des charges salariales de la voirie qui sont dorénavant imputées dans un seul chapitre, puis réparties suivant les domaines spécifiques (balisage des routes, déneigement, entretien des routes, ...) par imputations internes pour un montant total de 4.3 millions de francs. Cela offre ainsi une meilleure vision globale des charges salariales de la voirie.

REVENUS FISCAUX

40 Revenus fiscaux		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
400	Impôts directs, personnes physiques	-30 895 000	-30 060 000	+2.8%	-33 330 671
401	Impôts directs, personnes morales	-9 140 000	-7 500 000	+21.9%	-10 021 451
402	Autres impôts directs	-1 010 000	-1 030 000	-1.9%	-1 008 598
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	-135 000	-134 000	+0.7%	-142 770
Total		-41 180 000	-38 724 000	+6.3%	-44 503 490

Les revenus fiscaux progressent au total de Fr. 2'456'000.- par rapport au budget 2025. L'estimation est inférieure aux comptes 2024 qui constituent une année dont la conjoncture était nettement meilleure et où le mécanisme d'écrtage était encore en

vigueur. Par rapport au budget précédent, tant l'impôt des entreprises que celui des personnes physiques sont estimés à un niveau plus élevé.

L'impôt des personnes morales est sujet à d'importantes variations conjoncturelles. Avec les effets de la pandémie Covid-19, conjugués à ceux de la réforme fiscale, les recettes d'impôts des entreprises se sont contractées en 2020 avec un total de 5.2 millions, puis une légère augmentation en 2021 et 2022 a été perçue avec un total de respectivement 5.8 et 6 millions de francs. Ce redressement a été confirmé en 2023 avec 7.3 millions de francs, avec surtout une progression sur le fonds de répartition cantonal. L'année 2024 a bénéficié d'une bonne conjoncture et la tendance haussière a été renforcée par les effets liés à l'augmentation des taux d'imposition (modèle OCDE) pour les entreprises selon le montant du bénéfice (<5 mios : 7.2% / 5-25 mios : 7.5% / 25-40 mios : 8.0% / >40 mios : 9.0%). Le fonds cantonal de répartition a aussi connu une belle progression, amplifiée par le système d'écêtement temporaire mis en place dès 2024 pour limiter le revenu dans certaines communes, au bénéfice de l'ensemble des autres. Ce mécanisme sera encore appliqué en 2025 et sera remplacé dès 2026 par une modification du taux de redistribution dans la péréquation. Pour notre Ville, cela représente une diminution de l'ordre de 1 million de francs dès 2026 revenant quasiment à la situation avant écêtement. Ainsi, le budget 2026 a été revu prudemment à la hausse compte tenu des indications du service des contributions sur la marche des entreprises, en prenant en compte des effets retards positifs de taxations 2024 sur l'année 2026. L'impôt des personnes morales est estimé à 5 millions, contre 3.7 millions de francs au budget 2025 et la part au fonds de redistribution est évaluée à 4.1 millions, en progression de 0.3 million de francs par rapport à 2025 (hors écêtement). Les effets des tarifs douaniers sur l'industrie neuchâteloise, et en particulier sur territoire loclois, sont importants et risque d'avoir des impacts significatifs dès l'année 2027 qui enregistrera une partie des taxations 2025 et 2026.

L'impôt des personnes physiques total, avec l'impôt frontalier, augmente par rapport au budget précédent (+0.8 million). La prévision est inférieure aux comptes 2024 surtout pour ce qui concerne l'impôt frontaliers (-2.2 millions) car il y a eu un écart d'estimation important qui a bénéficié à l'année 2024.

Pour les personnes physiques, hors frontaliers, la situation est haussière avec un revenu globalement estimé à 20.2 millions de francs, légèrement supérieur au budget 2025 (+0.6 million). Cette tendance constatée en 2025 déjà résulte de l'augmentation générale des salaires suite à la période inflationniste.

L'impôt sur le revenu des frontaliers est estimé à la hausse de Fr. 150'000.- par rapport au budget 2025, avec une prévision budgétaire de 10.65 millions de francs. Cette estimation fait suite à un impôt frontalier perçu en 2025 sur l'année 2024 qui s'élevait à 11.1 millions (11.5 millions perçus en 2024 sur l'année 2023). Mais à l'instar de l'impôt sur les entreprises et compte tenu du ralentissement conjoncturel 2025, la volatilité importante de l'impôt frontalier a abouti à l'estimation prudente proposée au budget 2026.

Toutes les projections pour le budget 2025, que cela soit pour les personnes physiques ou morales, ont été faites de la manière la plus réaliste possible, sur la base des dernières données chiffrées avant la clôture du budget, soit fin septembre 2025 et aussi sur la base d'échanges avec le service des contributions.

L'impôt sur la possession et sur la dépense représente le cumul de la taxe des chiens et de la taxe sur les spectacles. Ce poste n'amène pas de commentaire particulier.

TAXES

42 Taxes		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
421	Emoluments administratifs	-398 550	-374 050	+6.5%	-443 401
422	Recettes hospitalières et d'établissements, pensions	-814 300	-764 000	+6.6%	-751 296
423	Ecolages et taxes de cours	-40 500	-40 500	+0.0%	-38 450
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-12 247 176	-12 775 898	-4.1%	-12 313 756
425	Recette sur ventes	-3 013 060	-2 305 560	+30.7%	-2 378 846
426	Remboursements	-959 298	-984 550	-2.6%	-1 313 816
427	Amendes	-323 000	-253 000	+27.7%	-252 040
429	Autres taxes	-550 000	-450 000	+22.2%	-153 420
Total		-18 895 884	-18 397 558	+2.7%	-17 798 445

La nature « Taxes » comprend certaines taxes (taxe déchets, taxe d'équipement, taxe de base pour l'eau), mais la majorité concerne le produit de la facturation des différents services. De manière générale, ce compte enregistre une progression de près de 0.5 million de francs par rapport au budget précédent.

La nature 424 « Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services » diminue de Fr. -528'722.- par rapport au budget 2025. Cette variation s'explique d'une part avec l'estimation à la baisse du produit de la facturation du BO-COSC (Fr. -411'445.-) en conséquence de la chute des prévisions liées au contexte conjoncturel dans le domaine horloger. Et d'autre part, avec une diminution de la redevance de l'usage du domaine public de Fr. 199'000.- résultant d'un correctif budgétaire suite à une surestimation au budget 2025.

Les recettes sur ventes augmentent de Fr. 707'500.-, avec en particulier l'augmentation prévue de la vente du volume d'eau nécessaire pour creuser le tunnel du chantier N20 (Fr. +712'000.- avec 268'000 m³, dépendant bien sûr de l'avancement des travaux).

Les remboursements sont en diminution de Fr. 25'252.- par rapport au budget 2025. Il s'agit essentiellement d'adaptation de montants à la réalité des comptes précédents, par exemple pour les récupérations sur salaires au cercle scolaire (Fr. -66'000.-), les droits de fouille (Fr. -35'000.-) ou la hausse pour les taxes d'équipement (Fr. +85'000.-).

Le montant des amendes augmente de Fr. 70'000.- en lien avec l'engagement de deux agents supplémentaires au service de domaine public (SDP).

Le produit des autres taxes intègre un écart statistique augmenté à Fr. 400'000.-. En effet, à l'instar du groupe 31, il a été constaté un écart systématique entre le budget et les comptes sur le groupe 42 et cet écart statistique vise à améliorer de manière globale la prévision budgétaire. Il a été augmenté de Fr. 100'000.- au budget 2026 pour mieux tenir compte de la réalité constatée dans les comptes 2024.

Si toute la facturation communale est imputée dans cette nature du groupe 42 « Taxes », en sont exclues en revanche toutes les recettes du patrimoine financier (loyers des immeubles locatifs notamment) qui sont enregistrées dans une nature propre au patrimoine financier avec le groupe 44 « Revenus financiers ».

REVENUS DIVERS

43 Revenus divers		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
430	Revenus d'exploitation divers	-107 150	-112 650	-4.9%	-105 243
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-30 000	-30 000	+0.0%	-80 000
439	Autres revenus	-2 814 550	0		0
Total		-2 951 700	-142 650	+1969.2%	-185 243

Le poste des revenus d'exploitation divers est stable et comprend des recettes de courtage issues de la gestion de notre portefeuille d'assurances, le dédommagement du mandat d'administrateur Viteos et les recettes des cartes journalières CFF.

L'inscription de prestations propres à l'actif concerne la facturation des honoraires de l'urbanisme dans le suivi d'objets d'investissement.

Les autres revenus représentent l'estimation de la réévaluation des actions Viteos. Suite à une recommandation du Conseil suisse de présentation des comptes publics, ce produit a été budgétisé dans cette nature 439. Il figurait auparavant dans la nature 449 « Autres revenus financiers ». Avec l'incertitude dans le domaine de l'énergie, les projections d'évolution de l'entreprise Viteos SA sont estimées prudemment, tant pour la réévaluation que pour le dividende.

REVENUS FINANCIERS

44 Revenus financiers		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
440	Revenus des intérêts	-292 220	-299 545	-2.4%	-406 595
441	Gains réalisés PF	-50 000	0		-234 160
443	Produit des biens-fonds PF	-2 976 100	-2 978 600	-0.1%	-2 984 124
444	Réévaluations, immobilisations PF	0	0		-4 650
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-665 140	-665 140	+0.0%	-664 566
447	Produit des biens-fonds PA	-373 130	-394 330		-429 122
449	Autres revenus financiers	0	-2 815 700	-100.0%	-2 785 906
Total		-4 356 590	-7 153 315	-39.1%	-7 509 124

Ce domaine comprend tous les revenus issus du patrimoine financier (PF) ou revenus financiers de participation du patrimoine administratif. Cette distinction, apparue avec le MCH2, permet de mettre en évidence, dans le résultat final, l'importance qui est due aux « revenus de placements ». Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières ». Ce poste diminue globalement de 2.8 millions en raison du changement de nature de la réévaluation des actions Viteos (voir commentaire sous nature 449 et 439).

Les revenus des intérêts diminuent de Fr. 7'325.- en raison de la faillite de la coopérative savoir-faire Le Locle à laquelle nous facturions une rémunération pour le cautionnement accordé à leur prêt hypothécaire.

Le gain réalisé sur le patrimoine financier est enregistré à la chancellerie avec le remboursement d'une subvention à la construction accordée il y a plusieurs décennies.

Les produits des biens-fonds PF représentent les loyers des immeubles locatifs. Ces derniers sont stables.

La rubrique « Revenus financiers de prêts et de participations du PA » comprend le dividende Viteos. Il a été prévu au budget 2026 à 4% (Fr. 664'240.-).

Le produit des biens-fonds PA est constitué en majorité des loyers perçus pour les bâtiments qui accueillent des services administratifs.

La nature 449 « Autres revenus financiers » comprenait la plus-value estimée sur les actions Viteos en fonction de l'augmentation des fonds propres. Comme indiqué précédemment, ce produit a été budgétisé dans la nature 439 suite à une recommandation du Conseil suisse de présentation des comptes publics.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-1 343 853	-1 835 967	-26.8%	-551 979
Total		-1 343 853	-1 835 967	-26.8%	-551 979

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent à des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. C'est le cas, par exemple, de la réserve du BO-COSC (Fr. 114'818.-) pour absorber le déficit dû au ralentissement conjoncturel, et la réserve « déchets entreprises » (Fr. 25'487.-). La réserve du BO-COSC est aussi sollicitée à hauteur de Fr. 1'108'897.- pour équilibrer les comptes du musée d'horlogerie et de Fr. 51'650.- pour subventionner le reste du loyer du bâtiment Hôtel-de-Ville 3, sachant que les occupants du bâtiment paient un loyer annuel de Fr. 30'000.-.

REVENUS DE TRANSFERT

46 Revenus de transfert		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
460	Quotes-parts à des revenus	-80 000	-80 000	+0.0%	-109 110
461	Dédommagements de collectivités publiques	-2 759 760	-2 674 600	+3.2%	-2 623 346
462	Péréquation financière et compensation des charges	-3 150 500	-3 143 330	+0.2%	-3 362 555
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	-8 054 370	-7 966 730	+1.1%	-7 783 144
469	Différents revenus de transfert	-9 400	-9 400	+0.0%	0
Total		-14 054 030	-13 874 060	+1.3%	-13 878 155

Les revenus de transfert comprennent toutes les subventions ou dédommagements perçus, que cela soit au niveau d'autres communes (écolages ou part de La Chaux-de-Fonds au service forestier par exemple), du Canton (subventions pour le matériel scolaire ou dédommagement pour le déneigement des routes cantonales par exemple), de la Confédération (notamment subvention pour l'entretien des routes N20) ou d'autres entités (tourisme neuchâtelois ou rétrocession de la CCNC par exemple). Les revenus de transfert sont en augmentation de Fr. 179'970.- par rapport au budget 2025.

Le dédommagement à hauteur de Fr. 80'000.- représente notre quote-part à la taxe véhicule de 3% pour les communes suite à l'entrée en vigueur dès 2020 de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP).

Les dédommagements de collectivités publiques augmentent de Fr. 85'160.-. Cela s'explique notamment par l'adaptation du budget à la réalité des comptes sur le montant de l'écolage (Fr. +122'500.-) et de la participation à l'état civil (Fr. -30'200.-) payés par les autres communes, ainsi que les dédommagements pour les livraisons de commandements de payer (Fr. +25'000.-) et le dédommagement de la Confédération pour l'entretien des routes (Fr. -86'000.-).

La péréquation financière et compensation des charges augmente globalement de Fr. 7'170.-. Cela comprend notre part à la péréquation verticale qui se monte à 1.5 million et la compensation des charges géotopographiques de 1.5 million également. Si ces montants sont stables, les compensations perçues au titre des charges parascolaires (Fr. +7'290.-) et des charges préscolaires (Fr. +25'300.-) sont en augmentation, tandis que nous devenons contributeurs des compensations pour les charges scolaires (nous percevions Fr. 31'920.- en 2025).

Les subventions des collectivités publiques et des tiers sont en augmentation (Fr. +87'640.-). Cela concerne surtout diverses subventions cantonales qui augmentent globalement de Fr. 71'040.- sur différentes positions relatives au subventionnement du salaire des enseignants ainsi que du pré- et parascolaire.

REVENUS EXTRAORDINAIRES

48 Revenus extraordinaires		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
489	Prélèvements sur le capital propre	-2 841 160	-2 841 160	+0.0%	-2 840 690
Total		-2 841 160	-2 841 160	+0.0%	-2 840 690

Les revenus extraordinaires concernent les divers prélèvements aux réserves.

A l'instar des budgets précédents depuis la réévaluation du patrimoine administratif, le budget 2026 prévoit un prélèvement dans la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 2'841'160.-, afin de compenser la surcharge d'amortissement découlant de la réévaluation des bâtiments du patrimoine administratif.

Aucun autre prélèvement n'est prévu en 2026, la réserve de politique conjoncturelle n'étant pas sollicitée.

IMPUTATIONS INTERNES

49 Imputations internes		Budget 2026	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	-214 300	-226 300	-5.3%	-206 830
491	Prestations de services	-7 604 974	-3 142 845	+142.0%	-3 066 784
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-2 727 041	-2 559 000	+6.6%	-2 507 049
493	Frais administratifs et d'exploitation	-12 000	-12 000	+0.0%	-12 000
494	Intérêts et charges financières théoriques	-659 230	-635 530	+3.7%	-697 858
Total		-11 217 545	-6 575 675	+70.6%	-6 490 521

Les commentaires des variations constatées pour le groupe 39 des imputations internes sont valables pour ce chapitre aussi, étant donné que les natures 39 et 49 sont « des miroirs ».

INVESTISSEMENTS

L'exercice budgétaire 2026 est soumis au mécanisme de limitation de l'endettement défini dans le règlement communal sur les finances adopté par votre Autorité en juin 2015. Pour rappel, l'article 12 fixe un plafond maximum pour le montant des investissements selon l'autofinancement généré par les derniers comptes bouclés, soit les comptes 2024 pour le budget 2026.

Selon cet article, l'enveloppe des investissements nets du patrimoine administratif disponible en 2026 est fixée à Fr. 15'524'583.-.

Les investissements nets du patrimoine administratif présentés dans le budget et qui doivent être votés en 2026 atteignent Fr. 24'262'000.-. Dans ce montant est compris le crédit de 9 millions de francs consacré au réaménagement de la piscine du Communal qui est proposé en vote « hors frein » à la majorité qualifiée (trois cinquièmes des membres présents). Ce montant est donc à retirer de l'enveloppe des investissements, permettant à cette dernière d'avoir un solde positif à hauteur de Fr. 262'583.-. Le tableau ci-après présente l'utilisation de l'enveloppe des investissements au budget 2026.

Enveloppe des investissements	Dépenses	Recettes	Net	Solde env.	Remarque
Solde initial de l'enveloppe				15 524 583	Plafond financièrement raisonnable
Crédits d'engagement limités à l'année votés avec le budget	2 962 000	475 000	2 487 000	13 037 583	L'utilisation est effective dès le vote du budget.
Crédits d'engagement à voter en 2026 par le Conseil général	31 563 000	10 955 000	20 608 000	-7 570 417	L'utilisation sera effective au moment du vote du crédit.
Crédits d'engagement à voter en 2026 par le Conseil communal	1 554 000	387 000	1 167 000	-8 737 417	L'utilisation sera effective au moment du vote du crédit.
Total intermédiaire	36 079 000	11 817 000	24 262 000	-8 737 417	
Crédit à voter hors enveloppe - majorité qualifiée					
... Crédit réaménagement de la piscine du Communal	-9 000 000	0	-9 000 000	262 583	Hors enveloppe
Solde final prévisible de l'enveloppe				262 583	L'enveloppe est respectée

En prenant en compte les investissements à réaliser en 2026, y compris ceux déjà votés lors d'années précédentes, les investissements nets totaux du patrimoine administratif atteignent Fr 12'228'200.-, auxquels s'ajoutent un montant de Fr. 3'572'000.- pour les investissements nets du patrimoine financier.

Investissements du patrimoine administratif : dépenses prévues au budget 2026	DÉPENSES	RECETTES	Investissements nets en 2026
Investissements du patrimoine administratif	16 697 000	4 468 800	12 228 200
Crédits d'engagement du Conseil général à voter	9 903 000	3 265 000	6 638 000
Crédits d'engagement du Conseil communal à voter	1 554 000	387 000	1 167 000
Crédits d'engagement limités à l'année votés avec le budget	2 962 000	475 000	2 487 000
Crédits d'engagement du Conseil général déjà votés	2 259 000	341 800	1 917 200
Crédits d'engagement du Conseil communal déjà votés	19 000	-	19 000
Investissements du patrimoine financier :			
Crédits d'engagement du Conseil communal à voter	3 650 000	78 000	3 572 000
Investissements totaux :	20 347 000	4 546 800	15 800 200

La marge d'autofinancement ordinaire de la Ville du Locle au budget 2026 est positive à hauteur de 1.5 million de francs, soit en amélioration par rapport à 2025 (1.1 million).

Une marge d'autofinancement négative signifie que l'on doit emprunter pour financer non seulement tous les investissements mais aussi une partie du fonctionnement. Avec 1.5 million de francs au budget 2026, de loin tous les investissements ne peuvent être financés, mais cela contribue à atténuer l'augmentation de l'endettement.

CONCLUSION

Le Conseil communal ne se satisfait pas d'un budget déficitaire et même si une tendance à l'amélioration des finances communales semble s'amorcer, elle reste fragile. En particulier, l'évolution positive des recettes fiscales peut s'inverser rapidement compte tenu de la situation géopolitique internationale instable, avec en particulier un retour de droits de douane à l'exportation pour les Etats-Unis. L'impact sur les entreprises du canton, souvent très dépendantes des exportations, sera déterminant dans nos prochains budgets.

Des réformes sont en cours au niveau cantonal pour ce qui concerne le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales. Le mécanisme provisoire en vigueur pour les années 2024 et 2025, avec un système d'écrêtage, sera remplacé dès 2026 par une augmentation de l'effort de redistribution dans la péréquation intercommunale actuelle. Dans l'état de nos connaissances actuelles, cela signifie peu ou prou à un retour à la situation avant écrêtage. Le montant de ce dernier représentait tout de même plus d'un million de francs. A cela s'ajoute le traitement prochain par le législatif cantonal d'un rapport relatif à l'amélioration du pouvoir d'achat pour les neuchâteloises et neuchâtelois. En l'état actuel sans d'éventuels amendements, l'effet financier pour notre commune équivaut environ à une perte de Fr. 522'000.- d'impôt et d'une augmentation de la facture sociale de Fr. 463'000.- ... soit une dégradation de l'ordre de 1 million de francs.

Le Conseil communal ne renonce pas à résorber le déficit structurel et à chercher des solutions pour mener les comptes communaux vers un équilibre, avec le soutien de votre Autorité. Il souhaite ainsi mettre sur pied en 2026 une réflexion globale portant sur un plan de modération du déficit en vue de l'élaboration du budget 2027 et du PFT 2028-2030. La commission financière sera au centre de ces discussions. Le Conseil

communal est également très strict avec les nouvelles dépenses ou prestations au travers de directives budgétaires fermes.

La maîtrise de l'endettement de la commune est primordiale, à moyen terme, afin de pouvoir financer les investissements dont notre Ville aura besoin à futur. Le Conseil communal va ainsi poursuivre sa politique d'investissement visant à rendre la commune attractive et développer l'offre touristique. Mentionnons ainsi à titre illustratif le réaménagement de la piscine du Communal, la rénovation du bâtiment du Casino ou encore la création d'une porte d'entrée pour le Parc du Doubs.

Il ne souhaite pas terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité et adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Il vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
M. Berly

Le chancelier,
P. Martinelli

ARRETE

concernant le budget de l'exercice 2026

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 5 novembre 2025,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2026 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 93'997'549.-
<u>Revenus d'exploitation</u>	<u>Fr. -89'131'222.-</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>Fr. 4'866'327.-</u>

Charges financières	Fr. 3'628'570.-
<u>Produits financiers</u>	<u>Fr. -4'356'590.-</u>
Résultat provenant des financements (2)	<u>Fr. -728'020.-</u>

Résultat opérationnel (1+2) **Fr. 4'138'307.-**

Charges extraordinaires	Fr. 0.-
<u>Revenus extraordinaires</u>	<u>Fr. -2'841'160.-</u>
Résultat extraordinaire (3)	<u>Fr. -2'841'160.-</u>

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) **Fr. 1'297'147.-**

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'554'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 19'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'962'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr. 9'903'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. 2'259'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 16'697'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -387'000.-
Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 0.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -475'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr. -3'265'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. -341'800.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -4'468'800.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 12'228'200.-**

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances l'année du vote) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'554'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	2'962'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	<u>Fr.</u>	<u>9'903'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr.</u>	<u>14'419'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-387'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-475'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	<u>Fr.</u>	<u>-3'265'000.-</u>
Total des recettes	<u>Fr.</u>	<u>-4'127'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	19'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr.</u>	<u>2'259'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr.</u>	<u>2'278'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	0.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr.</u>	<u>-341'800.-</u>
Total des recettes	<u>Fr.</u>	<u>-341'800.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 12'228'200.-**

Art. 2.-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, à l'office des communes et gestion fiduciaire (OCGF).

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
 Le président, Le secrétaire,
 M. Rosselet C. Tissot

ARRETE

concernant l'octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2026

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 5 novembre 2025,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Un crédit d'investissements brut de Fr. 2'962'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2026.

Art. 2.- Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr. 2'962'000.-
<u>Total des dépenses</u>	<u>Fr. 2'962'000.-</u>

<u>Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr. -475'000.-
<u>Total des recettes</u>	<u>Fr. -475'000.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 2'487'000.-**

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président,	Le secrétaire,
M. Rosselet	C. Tissot